

L'objectif sera à cette occasion de déterminer des points de convergences.

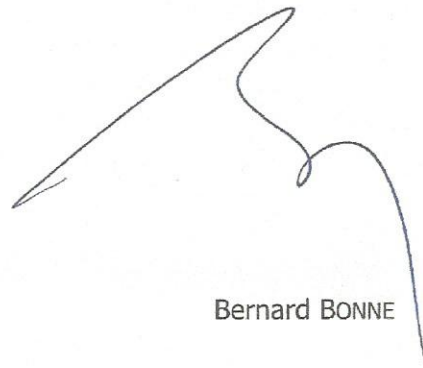
• *Deuxième principe* : Il est aujourd'hui plus que nécessaire que le Maire de Firminy affirme la vocation urbaine du boulevard Fayol et la traduise dans ses opérations d'urbanisme. Il semble pertinent qu'il s'engage dans des travaux améliorant la sécurité du boulevard, permettant de requalifier les espaces publics tout en assurant la circulation de tous les types d'usagers de cette route départementale située en agglomération.

Les services du Conseil général se tiennent dans ce cadre à la disposition de leurs homologues de la Mairie de Firminy pour engager un travail partenarial, dans les limites bien sûr du pouvoir de police que le Maire doit pleinement exercer.

• *Troisième principe* : J'ai demandé à Jacques Boudaud, Directeur général adjoint au Conseil général de prendre l'attache des services du Conseil général de la Haute-Loire, pour examiner la problématique plus spécifique des poids-lourds.

Je suis et reste à votre disposition, dans l'attente d'un prochain contact qui sera donc organisé, lorsque les procédures juridictionnelles auront avancé.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Bernard BONNE

5 février
2012